

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 509**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Agent vérificateur d'appareils extincteurs

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION   | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION          |
|--|---|
| MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE<br>Modalités d'élaboration de références :<br>CPC de la Métallurgie | Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

251 Mécanique générale et de précision, usinage

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP d'Agent vérificateur d'appareils extincteurs est un professionnel dont l'activité consiste à : - conseiller et informer sur l'achat, l'installation, l'utilisation ou la remise en état d'appareils extincteurs d'incendie ;

- installer et mettre en service les appareils extincteurs ;
- contrôler la conformité de l'installation et mettre en place la signalétique ainsi que les plans de sécurité et d'intervention ;
- procéder aux vérifications techniques et à l'entretien périodique des appareils extincteurs dans le cadre d'une maintenance préventive ;
- démonter, remettre en état et vérifier les extincteurs dans le cadre d'une maintenance corrective.

Il doit être capable :

- d'organiser son poste de travail, de gérer ses approvisionnements et de planifier ses déplacements ;
- d'entretenir les équipements qui lui sont nécessaires ;
- d'établir des devis et des factures ainsi que de rédiger des comptes rendus d'intervention ;
- de renseigner des documents réglementaires et de sécurité.

Plus généralement, les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'agent vérificateur d'appareils extincteurs d'incendies est amené à intervenir dans des entreprises extrêmement diverses par leur taille et leur secteur d'appartenance.

Il peut occuper des emplois d'ouvrier professionnel, d'agent technique, de contrôleur technique.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

1203 : Maintenance des bâtiments et des locaux

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les unités composant le diplôme sont les suivantes :

- Vérification d'une installation et organisation de l'intervention
- Vérification d'une installation de robinet incendie armé
- Vérification d'extincteurs et démonstration d'utilisation
- Français - Histoire et géographie et enseignement moral et civique
- Mathématiques -Sciences
- Éducation physique et sportive

#### Bloc de compétence :

| INTITULÉ   | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION   |
|--|--|
| Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 509 - UP1 :<br>Vérification d'une installation et organisation de l'intervention | <ul style="list-style-type: none"><li>- Recenser les interventions à effectuer</li><li>- Décoder des documents techniques</li><li>- Interpréter des documents techniques et commerciaux</li><li>- Préparer son intervention</li><li>- Gérer le matériel nécessaire aux interventions</li></ul> |
| Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 509 - UP2 :<br>Vérification d'une installation de robinet incendie armé          | <ul style="list-style-type: none"><li>- Vérifier un appareil extincteur</li><li>- Inspecter un appareil extincteur</li><li>- Dialoguer à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise</li><li>- Rédiger des documents comptables et réglementaires</li></ul>                                   |

| INTITULÉ  | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION  |
|---|---|
| Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 509 - UP3 :<br>Vérification d'extincteurs et démonstration d'utilisation        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en service un appareil extincteur</li> <li>- Installer un appareil extincteur</li> <li>- Vérifier un appareil extincteur</li> <li>- Inspecter un appareil extincteur</li> <li>- Dialoguer à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise</li> <li>- Rédiger des documents comptables et réglementaires</li> </ul>   |
| Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 509 - UG1 :<br>Français - Histoire, géographie et enseignement moral et civique | <p>Français - Histoire, géographie et enseignement moral et civique</p> <p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer</li> <li>- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire</li> <li>- Devenir un lecteur compétent et critique</li> <li>- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.</li> </ul> <p>HG et EMC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures</li> <li>- Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace</li> <li>- Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés</li> <li>- Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</li> </ul> |
| Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 509 - UG2 :<br>Mathématiques-Sciences physiques et chimiques                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher, extraire et organiser l'information.</li> <li>- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité.</li> <li>- Expérimenter.</li> <li>- Critiquer un résultat, argumenter.</li> <li>- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.</li> </ul>  |
| Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 509 - UG3 :<br>Éducation physique et sportive                                   | <p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une performance motrice maximale</li> <li>- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains</li> <li>- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</li> <li>- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</li> <li>- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité</li> </ul>  |

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | QUINON | COMPOSITION DES JURYS  |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      | Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;<br>- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      | Idem   |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | Idem   |
| En contrat de professionnalisation                               | X      | Idem   |
| Par candidature individuelle                                     | X      | Idem   |
| Par expérience dispositif VAE                                    | X      | Idem   |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 octobre 2004 portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle d'Agent vérificateur d'appareils extincteurs (J.O. du 3 novembre 2004).

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 modifié portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle.

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reflet Céreq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

[ONISEP](#)

[Légifrance](#)

[éduscol](#)

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :